

Réplique

Des lumières-fossiles

■ Un malicieux hasard de calendrier fait coïncider la sortie d'une hagiographie de « H.B. » — mort martyr de la police si l'on a bien compris les deux auteurs, responsables du Syndicat de la magistrature — avec le procès des principaux membres d'« Action directe » — plusieurs fois assassins de représentants de cette société bourgeoise qu'ils vomissaient.

Ce sont là, en effet, autant de « lumières-fossiles » du « big-bang » de mai 1968. Et elles inspirent somme toute plus encore que l'indignation l'étonnement et la pitié devant les extrémités auxquelles peut conduire un intellectualisme dévoyé qui prétend pousser au bout de toutes ses conséquences le refus viscéral de l'ordre établi, comme la subversion des valeurs communes.

Les plus dangereux et les moins excusables ne sont sans doute pas les seconds, enfants perdus d'une introuvable « révolution mondiale » mais bien plutôt les premiers, enfants gâtés d'un Etat trop faible qui, depuis l'origine, a tout toléré de ces espèces « d'anti-militaristes » au sein de l'armée du droit...

Car enfin, de quoi est-il ici question ? Sinon d'une des plus graves prises d'otages que l'on ait connue en France ! Dès lors, c'était pour les responsables de la sécurité publique ~~un~~ plus qu'un droit, un devoir de la réduire par tous les moyens appropriés à mettre hors d'état de nuire celui qui par cette déclaration de guerre à la société avait mis cette dernière en état de légitime défense.

La « neutralisation » de H.B. devait s'opérer avec tout à la fois une efficacité maximum et un risque minimum ; et puisque l'enjeu c'était la vie de quelques dizaines de personnes dont une majorité d'enfants, il eût été inexcusable en cas de malheur d'avoir accepté un risque supérieur à zéro. Si faible eût même été la possibilité pour le criminel de provoquer le déclenchement de l'explosion en reprenant conscience ne fût-ce qu'une fraction de seconde, on n'avait pas le droit de le prendre : on ne joue pas à la roulette russe avec la vie d'otages.

Il appartenait à un ministre et à ses agents d'assumer une telle — et forcément ingrate — responsabilité : c'est leur honneur de l'avoir fait ; et s'il était même prouvé un jour que, par pudeur, pour ménager peut-être la sensibilité délicate de l'opinion, on avait voulu atténuer la présentation des faits, cela n'altérerait en rien la reconnaissance qu'ils sont en droit d'attendre de notre pays en tout état de cause.

Mais, n'est-ce pas déjà faire le jeu de ceux qui ont toujours préféré pleurer sur les criminels que sur leurs victimes que d'entrer dans un tel débat ?

■ Dominique-Henri
MATAGRIN
Secrétaire général
de l'Association
professionnelle des magistrats.